





2026/34

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>31 MARS 2026</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 7 AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>31 MARS 2026</p>	<p>Étaient présents :</p> <p>Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. CHAPUS Benoît-Joseph, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE LATCHIMY Yolen, Madame SATGÉ Daphné, M. LENNE Frédéric, Madame L'HOMME Céline, Monsieur ESNAULT Jean-François, Madame PEETERS Stéphanie, Madame BLIMON Rachel, M. LANSARD RUIZ Pierre, M. ROTA Alexis</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 17</p> <p>VOTANTS : 18</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoir : M. CARTEYRON Étienne donne pouvoir à M. LAPORTE Francis</p> <p>Absente : BOUTOULE Émilie</p> <p>M. LAPORTE Francis a été élu Secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET : Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables</p>	<p>Sur proposition de Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable de Coutras par courriel explicatif du 5 mars 2026,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>31 MARS 2026</p>	<p>- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ n° 11 de l'exercice 2010 pour un montant de 251,03 € (La Poste) ➤ n° 27 de l'exercice 2018 pour un montant de 93,24 € ➤ n° 129, 386, 427, 470 de l'exercice 2021 pour un montant total de 274,40 € (restauration scolaire) ➤ n° 194, 228, 287 de l'exercice 2022 pour un montant total de 22,12 € (divers créanciers) ➤ n° 180, 245, 326, 356 de l'exercice 2023 pour un montant total de 20,85 € (restauration scolaire) ➤ n° 1005 de l'exercice 2024 pour un montant total de 18,00 € (restauration scolaire)
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>31 MARS 2026</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 17</p> <p>VOTANTS : 18</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 679,64 €.</p> <p>- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6541 en dépenses au budget de l'exercice 2026 de la Commune.</p>
<p>OBJET : Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Francis LAPORTE</p>